

Votre adolescent au travail

Conseils
pour les

parents



Rappelez à vos enfants que la loi leur reconnaît des **droits fondamentaux** :

- 1. Le droit de connaître** les dangers inhérents à leur emploi et de savoir quoi faire pour prévenir les blessures.
- 2. Le droit de participer** à des activités reliées à la santé et à la sécurité dans leur lieu de travail sans avoir peur de représailles.
- 3. Le droit de refuser** de faire un travail s'ils croient, de façon raisonnable, qu'il peut être dangereux pour eux ou les autres.

Ils ont aussi des **obligations**, comme celles de :

- 1. Travailler de façon sécuritaire** en utilisant la machinerie et l'équipement conformément à la formation qu'ils ont reçue.
- 2. Signaler les dangers** s'ils savent que les lois ontariennes en matière de santé et sécurité ne sont pas respectées. Ils doivent alors en faire part à leur superviseur ou à leur employeur dans les plus brefs délais.
- 3. Utiliser ou porter l'équipement de protection** en n'enlevant pas un dispositif de protection conçu pour les protéger. Ils doivent porter leur équipement de protection; c'est la loi.

Qui s'occupe de vos enfants maintenant?

Vous rappelez-vous avec quel soin vous vous occupiez de vos enfants lorsqu'ils étaient petits, vous assurant qu'ils étaient bien attachés dans leur siège d'auto, qu'ils portaient un casque quand ils faisaient de la bicyclette ou du patin à roues alignées, qu'ils dormaient suffisamment et qu'ils ne parlaient pas aux étrangers?

Ces enfants ont maintenant des emplois, ou en auront un sous peu. **Qui veille à leur sécurité maintenant?**

La plupart des parents ne se rendent pas compte de la nécessité de se préoccuper de la santé et de la sécurité au travail parce qu'ils tiennent pour acquis que leurs enfants seront en sécurité au travail ou que quelqu'un veillera à leur sécurité.

La plupart des adolescents ont hâte de travailler et de gagner de l'argent. Ils ont beaucoup à offrir, mais, si on y pense bien, ils sont jeunes, sans expérience, et ils veulent plaire à tout prix.

C'est pourquoi ils peuvent hésiter à poser des questions au travail et craindre d'avoir l'air « stupide ».



Commencez à parler à vos adolescents de la sécurité au travail dès qu'ils commencent à chercher du travail. Encouragez-les à poser des questions sur les procédures relatives à la sécurité lorsqu'ils sont en entrevue.

Dites-leur qu'ils devraient s'attendre à recevoir une formation sur la sécurité lorsqu'ils commencent un nouvel emploi et qu'ils ne devraient pas avoir peur de refuser un emploi s'ils croient que leur sécurité est mise en jeu.

Rappelez-leur *qu'aucun* travail ou salaire ne vaut une blessure. On ne peut remplacer des doigts, des yeux ou la vie, mais on peut toujours trouver un nouvel emploi.

Si vos adolescents travaillent déjà, il importe que vous en appreniez le plus possible sur leurs conditions de travail.

Parlez-leur de leur travail; pas seulement de leur salaire et de leurs avantages sociaux, mais aussi des tâches qu'ils doivent effectuer. Servez-vous de votre radar de parent pour détecter les risques potentiels et posez des questions sur la façon dont on aborde la sécurité dans le lieu de travail.

Aidez à prévenir les blessures professionnelles. Laissez savoir à vos adolescents que vous voulez qu'ils refusent d'effectuer un travail non sécuritaire et que vous appuyez leur décision. Comme le dit le dicton, il vaut mieux prévenir que guérir!

Bien des parents tiennent pour acquis que

... leur adolescent travaille dans un milieu sécuritaire

Vous devriez savoir que tous les ans entre 2003 et 2007 en Ontario, plus de 50 000 travailleurs de moins de 24 ans ont déclaré des blessures professionnelles. Pendant cette même période de cinq ans, 43 jeunes travailleurs sont décédés des suites de telles blessures.
Source : Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail

... leur adolescent a reçu la formation nécessaire en santé et sécurité

La seule façon de le savoir est de poser la question directement à votre enfant. Au cours d'un sondage, 56 % des jeunes travailleurs interrogés ont dit n'avoir pas reçu de formation avant d'entreprendre une nouvelle tâche.

Source : Association pour la prévention des accidents industriels

... leur adolescent le leur dira s'il pense que son lieu de travail n'est pas sécuritaire

Les jeunes travailleurs ont généralement peur de parler. Ils craignent que l'intervention de leurs parents ne mette leur emploi en danger. Encouragez-les à parler à leur superviseur et à leur représentant en matière de santé et sécurité.



Protégeons notre ressource la plus précieuse



Aucun travail ne vaut la vie de votre enfant

Pour en savoir plus sur la loi et la sécurité des jeunes travailleurs, visitez les sites

www.TravailleurAviséOntario.gov.on.ca
et www.youngworker.ca

Pour obtenir de l'aide relativement à une préoccupation portant sur la sécurité de votre adolescent au travail, veuillez communiquer avec le bureau local du ministère du Travail de l'Ontario (voir les pages bleues de l'annuaire ou composer le 1 800 268-8013).

Vous faites suivre des cours de conduite à vos enfants pour qu'ils deviennent des conducteurs plus avertis, alors pourquoi ne pas leur faire profiter du même avantage sur le plan professionnel? Un abonnement à vie au programme *Passeport Sécurité* donne accès à un test sur la sécurité normalisé, à un relevé de notes reconnu partout au pays que les jeunes travailleurs peuvent joindre à leur curriculum vitae et à un accès en tout temps à des documents sur la sécurité au travail. Pour en savoir plus, visitez www.passporttosafety.com/francais.

Publié par le ministère du Travail de l'Ontario

Le ministère du Travail de l'Ontario n'assume aucune responsabilité relativement à toute utilisation du présent document. Afin de déterminer les droits et obligations en vertu des lois régissant la santé et la sécurité au travail, le lecteur est invité à consulter les dispositions de la Loi et de ses règlements d'application.

Questions à poser à votre adolescent

- Est-ce que ton patron t'a donné une formation et de l'information sur la sécurité et sur les règles du lieu de travail?
- Est-ce que ton superviseur travaille dans la même section que toi ou près de toi?
- Est-ce que ton superviseur donne de la rétroaction sur ton rendement au travail, notamment des renseignements et des conseils sur la façon sécuritaire de travailler?
- Fais-tu part de tes préoccupations à ton superviseur et te sens-tu à l'aise de le faire?
- Quel genre de travail fais-tu généralement?
Familiarisez-vous avec son lieu de travail, ses collègues et ses tâches. Posez des questions et veillez à être certain qu'il s'agit d'un lieu sécuritaire. (Vous ne serez pas le premier père ou la première mère à se rendre au lieu de travail de son enfant!)
- Es-tu fatigué au travail?
Surveillez l'équilibre de la vie de votre adolescent. Les adolescents se développent sur le plan cognitif et physique jusqu'au début de la vingtaine; ils ont donc besoin de davantage de sommeil. Le cycle effréné des études à temps plein, des devoirs, d'une vie sociale active et du travail (surtout plus de quelques heures les fins de semaine), combiné à manque de sommeil, peut engendrer de la fatigue et mener à un mauvais rendement à l'école et à des risques accrus de blessure au travail et sur la route.
- Dois-tu grimper ou travailler en hauteur? Soulèves-tu ou transportes-tu des objets lourds?
Dans l'affirmative, demandez comment on l'a formé et quel équipement il utilise pour accomplir ces tâches en toute sécurité.
- Sais-tu quel équipement de protection porter et as-tu reçu la formation pour bien l'utiliser?
Vous ne laisseriez pas vos enfants jouer au hockey sans tout l'équipement nécessaire, donc ne les laissez pas aller travailler sans l'équipement de sécurité que l'employeur exige qu'ils portent ou apportent au travail (chaussures de sécurité, lunettes de protection, filet à cheveux).
- Travailles-tu avec des substances chimiques? As-tu reçu la formation pour bien les utiliser?
Les travailleurs utilisant des substances chimiques doivent recevoir une formation au SIMDUT. Demandez-lui s'il connaît les étiquettes et les fiches signalétiques.
- Sais-tu qu'il est important que tu declares à ton superviseur toute blessure que tu subis?
Si votre adolescent se blesse au travail, sachez que l'indemnisation des travailleurs n'est pas offerte qu'aux travailleurs plus âgés. Communiquez avec la Commission de la sécurité professionnelle et de l'assurance contre les accidents du travail à www.wsib.on.ca ou au 1 800 387-0750 pour connaître les droits de votre enfant.

L'âge, ça compte...

Âge minimum requis pour travailler en Ontario	
14 ans	Établissements, par exemple un bureau, un magasin, un aréna, la zone de service d'un restaurant.
15 ans	Usines et industrie (sauf les opérations forestières), cuisines de restaurant, entrepôts.
16 ans	Construction, exploitation minière à ciel ouvert (à l'exception des fronts de taille); opérations forestières; chantiers de mine.
18 ans	Exploitation minière souterraine ou front de taille d'une exploitation à ciel ouvert; nettoyage de vitres.